

Truckclean XLS

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

TRISODIUM NITRILOTRIACETATE	1-5%
No CAS : 5064-31-3	No CE : 225-768-6
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351	Classification (67/548/CEE) Carc. Cat. 3;R40 Xn;R22 Xi;R36
C9-11 Alcohol 6EO	1-5%
No CAS : 68439-46-3	No CE :
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Eye dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. Xi;R41.
HYDROXYDE DE SODIUM	1-5%
No CAS : 1310-73-2	No CE : 215-185-5
Classification (CE 1272/2008) Skin Corr. 1A - H314	Classification (67/548/CEE) C;R35
ALKYL AMIDO PROPYL DIMETHYLAMINE BETAINE	1-5%
No CAS : 61789-40-0	No CE : 263-058-8
Classification (CE 1272/2008) Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) Xi;R36.
DICOCODIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE	< 1%
No CAS : 61789-77-3	No CE : 263-087-6
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. C;R34. N;R50.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact Avec La Peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Truckclean XLS

Contact Avec Les Yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations Générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Toux, serrement de la poitrine, sensation d'oppression de la poitrine.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact Avec La Peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

Contact Avec Les Yeux

Risque de vision floue et de graves lésions oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens D'Extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits De Combustion Dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Risques Particuliers

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs irritantes peuvent se produire. Fumées âcres de : Oxydes de : Carbone. Azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

Équipement De Protection Pour Le Personnel De Lutte Contre Le Feu

Écran facial, gants de protection, casque de protection. Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. Retournez le récipient avec le côté endommagé vers le haut pour éviter des fuites. IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Déverser à l'égout si la réglementation locale le permet. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Truckclean XLS

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient.

Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	Norme	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Remarques
HYDROXYDE DE SODIUM	VLEP		2 mg/m ³			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements De Protection



Conditions De Procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures D'Ingénierie

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

Protection Respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3).

Protection Des Mains

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Utiliser des gants de protection en : Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc (naturel, latex). Les gants en néoprène sont recommandés. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection Des Yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures D'Hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Clair (ou pâle). Paillé.
Odeur	Suave.
Solubilité	Soluble dans l'eau. Miscible avec l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~ 100 @ 760 mm Hg
Point De Fusion (°C)	~ 0
Densité Relative	~ 1.082 (20°C)
Tension De Vapeur (Air=1)	
Non applicable.	

Truckclean XLS

Pression De Vapeur

Non applicable.

Taux D'Évaporation

Non disponible.

Valeur pH, Solution Concentrée ~ 13.0

Valeur pH, Solution Diluée ~ 11.5 @ 1%

Viscosité ~ 1 cSt

Température De Décomposition (°C)

Non disponible.

Seuil D'Odeur, Bas

Non disponible.

Seuil D'Odeur, Haut

Non disponible.

Point D'Éclair (°C)

Non applicable.

Température D'Auto-Inflammation (°C)

Non applicable.

Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)

Non applicable.

Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)

Non applicable.

Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)

Non disponible.

Propriétés Comburantes

Non applicable.

Observations

Information declared as "Not available" or "Not applicable" is not considered to be justified for enabling proper control measures to be taken.

9.2. Autres informations

Composés Organiques Volatils (COV) 0 g/litre

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. La solution est fortement alcaline et réagit avec les acides forts en générant de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Skin Corrosion/Irritation - Animal Data

Sans justification scientifique.

Skin Corrosion/Irritation - Human Skin Model Test

Sans justification scientifique.

Skin Corrosion/Irritation - Extreme ≥ 11.5

pH

Effet irritant.

Truckclean XLS

Classification basée sur la méthode conventionnelle et sur les tests In Vitro - Corrosive ou Irritant en mesurant le pH et la Reserve Acide/ Alcali.

Informations Générales

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion .

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact Avec La Peau

Irritant pour la peau. Ne pas un sensibilisateur de la peau.

Contact Avec Les Yeux

Risque de lésions oculaires graves.

Voie D'Exposition

Ingestion . Contact avec la peau et/ou les yeux.

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Informations Médicales

Allergies et affections cutanées.

Appellation HYDROXYDE DE SODIUM

Dose Toxique 1 - DI 50 40 mg/kg (oral souris)

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Appellation TRISODIUM NITRILTRIACETATE

Dose Toxique 1 - DI 50 1000-2000 mg/kg (oral rat)

Informations Toxicologiques

Le sel trisodique NTA a provoqué des tumeurs de rein chez les rats et les souris lors de la prise par voie orale et fortement concentré. Ces tumeurs sont basées sur les dommages d'organes lorsqu'on dépasse les limites de concentrations qui sont très fortes, par rapport à l'exposition sur l'homme. Il ne devrait poser aucun risque pour les humains, étant donné le niveau potentiel de d'exposition.

Appellation DICOCODIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE

Dose Toxique 1 - DI 50 960 mg/kg (oral rat)

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Appellation ALKYL AMIDO PROPYL DIMETHYLAMINE BETAINE

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Appellation C9-11 Alcohol 6EO

Dose Toxique 1 - DI 50 2000 mg/kg (oral rat)

Conc. Toxique - CL50 5 mg/l/4 h (inhalation rat)

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques. On ne s'attend pas à ce que le produit soit nocif pour les processus de traitement des eaux usées. Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques. Le produit ne contient pas d'agent complexant organique avec un taux COD de dégradation de < 80% après 28 jours. Le produit ne contient pas des halogènes organiquement liés.

12.1. Toxicité

Toxicité Aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité Aiguë - Invertébrés Aquatiques

Non déterminé.

Toxicité Aiguë - Plantes Aquatiques

Non déterminé.

Toxicité Aiguë - Micro-Organismes

Non déterminé.

Toxicité Aiguë - Organismes Terrestres

Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Truckclean XLS

Dégradabilité :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Le produit est biodégradable, mais ne doit pas être rejeté à l'égout sans autorisation préalable des autorités.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel De Bio-Accumulation :

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

Truckclean XLS**Appellation HYDROXYDE DE SODIUM**

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 125

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel De Bio-Accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation TRISODIUM NITRILOTRIACETATE

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 114-470

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 560-1,000

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l 180-320

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel De Bio-Accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation DICOCODIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 0.195

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 0.01-0.1

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel De Bio-Accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Ce produit n'est pas facilement biodégradable.

Appellation ALKYL AMIDO PROPYL DIMETHYLAMINE BETAINE

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 9.6

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 21.5

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l 30

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel De Bio-Accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation C9-11 Alcohol 6EO

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 10

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 10

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l 10

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel De Bio-Accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations Générales

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Récupérer et régénérer ou recycler si possible. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN)

1719

Truckclean XLS

No. UN (IMDG) 1719
 No. UN (ICAO) 1719

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation Officielle De Transport CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Sodium Hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 8
 Classe ADR/RID/ADN Classe 8 - Matières corrosives.
 No. D'Étiquette ADR 8
 Classe IMDG 8
 Classe/Division ICAO 8
 Étiquettes De Transport

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN III
 Groupe d'emballage IMDG III
 Groupe d'emballage ICAO III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
 Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code IMDG, Groupe De Ségrégation 18. Alkalis
 EMS F-A, S-B
 Code Hazchem 2R
 No. De Danger (ADR) 80
 Code Restriction De Tunnel (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Listes Santé Et Environnement

Règlement (CE) n o 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Classe De Danger Pour L'Eau

WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Truckclean XLS

Informations Générales

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Émise Par Gestionnaire de la santé et de l'environnement.

Date De Révision 28/03/2011

Révision 1

Phrases - R (Texte Intégral)

R40 Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.

R36 Irritant pour les yeux.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

R34 Provoque des brûlures.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions De Danger Complètes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.